COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

DIRECTION GENERALE
Mission Tramway

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 30 mai 2008

N° **2008/0291**

Réseau communautaire de 3 lignes de tramway (A, B, C) - Commission d'Indemnisation Amiable du Préjudice Commercial pouvant résulter des travaux du tramway Phase 2 - Bilan au 30 décembre 2007 - Information

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

CONCEPTION : LANOIRE Jean-Philippe / COURRIAN Sophie / ABSOLUT DESIGN
SOURCE IMAGES : COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
DATE : 19/02/99

Réseau Communautaire de 3 lignes de tramway (A, B, C) – Commission d'Indemnisation Amiable du Préjudice Commercial pouvant résulter des travaux du tramway PHASE 2

Bilan au 30 DECEMBRE 2007

RAPPEL :

I – Objet de la Commission

1 – La démarche :

- Cette démarche a déjà été expérimentée à Strasbourg et à Nantes.
- L'indemnisation se fonde sur le caractère exceptionnel des travaux dont la durée dépasse de 12 à 18 mois.

2 – Les principes :

a/ Instruire les demandes d'indemnisation des préjudices d'exploitation commerciale susceptibles d'être causés aux riverains en s'entourant de l'avis d'experts techniques et financiers afin de déterminer d'une part, la réalité du préjudice et, d'autre part, son évaluation financière ;

b/ Emettre un avis de nature à éclairer la décision qui sera prise, par délégation , par le Président de la Communauté urbaine ce qui donnera lieu à la signature d'une convention valant transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil ;

c/ Indemniser l'atteinte au droit d'accès des riverains de la voie publique supportant les travaux du tramway et des travaux dits concomitants du tramway dès lors que situés sur le tracé du tramway.
Le préjudice doit être certain, actuel, spécial ayant un lien de causalité ***direct*** avec les travaux du tramway.

II – La procédure

Chaque dossier d'indemnisation est constitué d'un ***dossier type*** administratif et comptable adressé, sur simple demande, au requérant qui le remplit. Il comporte : renseignements sur l'entreprise, détail chiffre d'affaires des 3 ans précédant les travaux, liasses fiscales ... renseignements certifiés par le comptable de l'entreprise

La Commission, au vu de ces pièces, se prononce sur la recevabilité du dossier puis sur l'octroi éventuel d'une indemnité, qui peut donner lieu alors à la passation d'une convention dite « transaction » en application des articles 2042 et suivants du Code Civil.

Un riverain s'estimant lésé dans l'exercice de sa profession peut, en fonction de la durée des travaux, déposer successivement plusieurs demandes d'indemnisation en respectant **un délai de trois mois** entre deux demandes.

III – Composition de la CIA en 2007

1 – La présidence a été assurée par un ***magistrat*** de l'ordre judiciaire : M. Bernard LATASTE.

2 – La vice-présidence a été assurée par un ***élu*** membre du Conseil de Communauté : M. Jacques BREILLAT.

3 – La commission était composée de ***10*** membres avec voix délibérative : 1 représentant de la CCIB, de la chambre des métiers, du Trésorier Payeur Général, de l'Ordre des experts comptables, de la Commune concernée par les travaux, des services communautaires : Direction des Services, Direction Juridique et Mission Tramway.

4 – Elle s'est réunie régulièrement ***1 fois par mois.***

-=oOo=-

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION : BILAN AU 30 DECEMBRE 2007

- L'étude des dossiers concernant la deuxième phase a débuté dès ***février 2005***.
- La commission a tenu **25** séances et examiné **316** cas.
- ***87*** activités professionnelles ont demandé un dossier et l'ont retourné, pour instruction à la mission tramway.
- **87** enseignes ont été traitées, à ce jour, par la commission et ont donné lieu à :
  - ➔ **39** indemnisations
  - ➔ **38** refus
    - 14 non riverains du chantier
    - 20 acquisitions ou créations après la DUP
    - 4 absences de perte de chiffre d'affaires
  - ➔ **2** reports (expertise complémentaire)
  - ➔ **8** dossiers sont en cours d'instruction
- montant total des ***indemnités*** allouées (pour 39 enseignes) : **2 086 791 €**
  soit 0,38 % du montant global du tramway – Phase 2.

LISTE DES ENSEIGNES INDEMNISEES PAR COMMUNE :

ENSEIGNE	ADRESSE	COMMUNE
BORDEAUX : 28 ENSEIGNES		
DOCTEUR CHAFFIOL IGLESIAS	55 Cours de Verdun	BORDEAUX
SALON DE COIFFURE	90 Cours de Verdun	BORDEAUX
MONSIEUR PIAZZA	94 Cours de Verdun	BORDEAUX
CHEVEU D'ANGE	110 Cours de Verdun	BORDEAUX
LA CAVE DE BIGOUDY	36 rue Tourat	BORDEAUX
M. CATHUS	3 Cours Portal	BORDEAUX
FER & EMERAUDE	26 rue Cantemerle	BORDEAUX
EUROP DESIGN	105 rue du Jardin Public	BORDEAUX
ETS VIGIER	9 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
EAC	35 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
PIZZERIA FABRIZIO	38 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
SOLEIL D'OR	44 rue Camille Godard	BORDEAUX
L'IMPASSE	14 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
SALON DELPHY	65 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
GARAGE LAMBILLIOTTE	79 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
BORDEAUX CUISINES AMENAGEMENT	103 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
DIFFUSION CITE	104 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
L'EPI GAULOIS	117 bis Avenue Emile Counord	BORDEAUX
CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE	14 Quai Louis XVIII	BORDEAUX
ELECTRONIC 33	91 Quai Bacalan	BORDEAUX
IMPRIMERIE MARTINEZ	24 rue Achard	BORDEAUX
TABAC DE LA MARINE	28bis rue Achard	BORDEAUX
HOTEL LES ETOILES	159 rue Achard	BORDEAUX
MASSONI	171 rue Achard	BORDEAUX
BOULANGERIE LAUGERY	213 rue Achard	BORDEAUX
COIFFURE CHAGREAUD	229 rue Achard	BORDEAUX

LE BLEUET	37 rue J. Brunet	BORDEAUX
TABAC REDON	120 rue Carles Vernet	BORDEAUX
MERIGNAC : 8 ENSEIGNES		
STATION TOTAL	5 Avenue François Mitterand	MERIGNAC
MERIGNAC AUTO	Avenue François Mitterand	MERIGNAC
ETS CASTERA	Avenue Pierre Mendès France	MERIGNAC
CUIR CENTER	216 Avenue de la Marne	MERIGNAC
QUICK	232 Avenue de la Marne	MERIGNAC
LE BOWLING	244 Avenue de la Marne	MERIGNAC
LA BOUQUINERIE	261 Avenue de la Marne	MERIGNAC
ETS ROUSSELLIER	28 Place Charles de Gaulle	MERIGNAC
LORMONT : 3 ENSEIGNES		
LES FLORALIES	5 rue André Dupin	LORMONT
FIRST VIDEO	25 rue André Dupin	LORMONT
SYLVIA COIFFURE	52 rue G. Vitrac	LORMONT
TOTAL : 39 ENSEIGNES		

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. GÉRARD CHAUSSET

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2008

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2008